

**Séance du jeudi 17 février 2022**

**Délibération n°2022-21-VM**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 06 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 04 février 2022

**Objet : Travaux d'aménagement et d'extension des archives municipales.**

**Étaient présents (20) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

**Étaient absents mais avaient donné procuration (5) :**

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Mme Isabelle SERVIUS, Conseillère Municipale à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Mme Corinne SINGER, Conseillère Municipale à M. Claude LEMKI, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à Mme Eda GEORGE, Conseillère Municipale

**Étaient absents (8) :**

M. Serge BACE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette TYNDAL, M. Marijono SANIP, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Martin LABRUNE, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Darling DUFORT** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire de la commune de Macouria expose les travaux d'aménagement et d'extension des archives municipales et propose au conseil municipal d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel aux fins de solliciter des financements.

Vu le rapport n°16/22/VM de Monsieur le Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

De confirmer les travaux d'aménagement et d'extension des archives municipales de la ville de Macouria :

Etudes de conception et de suivi des travaux	5 000,00
SPS/Contrôleur technique	2 500,00
Gros Œuvre	40 000,00
Menuiserie Aluminium	25 000,00
Fourniture d'un bungalow	33 300,00
Fourniture et pose de rayonnage mobile	50 000,00
Mobilier d'aménagement de la salle d'exposition	20 447,70
<b>TOTAL</b>	<b>176 247,70</b>

**ARTICLE 2 :**

D'approuver le plan de financement prévisionnel pour un montant total de **176 247.70 €**

Part Etat	83,60%	147 343.08 €
Commune	16,40%	28 904.62 €
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>176 247.70 €</b>

**ARTICLE 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 21 février 2022